

Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne  
de la Région d'Ile-de-France – 1 rue Lucienne Gérain - 93698 Pantin Cedex

Arrêté du Président

N° 2019-176

NG

**OBJET** : Ouverture d'un concours externe sur épreuves et de deux concours internes de gardien-brigadier de police municipale, session 2020 – **Modificatif**

Le Président,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et relèvent respectivement des échelles C1, C2 et C3 de rémunération,

Vu le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Vu le décret n° 94-932 du 25 octobre 1994 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de police municipale,

Vu l'arrêté n° 2018-258 du 25 mai 2018 donnant respectivement délégation de signature à Madame Sylvie HUSSON, Directrice Générale, et Monsieur Xavier BASTARD, Secrétaire général,

Vu la convention relative à la co-organisation des concours et examens professionnels entre les centres de gestion de l'interrégion Ile-de-France/Centre-Val de Loire,

Vu l'arrêté n° 2019-165 en date du 15 juillet portant ouverture d'un concours externe sur épreuves et de deux concours internes de gardien-brigadier de police municipale - session 2020,

Considérant qu'il convient de modifier l'arrêté précité n° 2019-165 du 15 juillet 2019 en raison des demandes de conventionnement, formulées par les centres de gestion suivants : le CDG du Cher (18), le CDG du Eure-et-Loir (28), le CDG de l'Indre (36), le CDG de Indre-et-Loire (37), le CDG du Loir-et-Cher (41).

**ARRETE**

**Article 1** : Le nombre de postes ouverts par le centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région Ile-de-France en convention avec les centres de gestion de la région Ile-de-France/Centre-Val de Loire est modifié et porté à **210 postes** répartis de la manière suivante :

Concours	Nombre de postes
Concours Externe	<b>105</b>
Premier concours interne réservé aux agents de surveillance de la voie publique	<b>63</b>
Second concours interne réservé aux gendarmes adjoints volontaires et aux adjoints de sécurité	<b>42</b>

**Article 2** : Les autres articles de l'arrêté n° 2019-165 en date du 15 juillet 2019 restent inchangés.

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre Interdépartemental de Gestion, du C.N.F.P.T. 1<sup>ère</sup> couronne et du Pôle Emploi, sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Fait à Pantin, le 5 août 2019

Pour le Président et par délégation,  
La Secrétaire Générale



Xavier BASTARD

Accusé de réception en préfecture  
093-287500060-20190805-2019-176-AR  
Date de télétransmission : 06/08/2019  
Date de réception préfecture : 06/08/2019